

DEPARTEMENT TECHNIQUE

La section Foot Animation se réunit tous les Mardis de 14h00 à 19h00
Tél. direct : 04.94.08.60.46

Réunion du Mardi 01 SEPTEMBRE 2020

P.V. n° 1

Président : M. Guy BOURICHA

Secrétaire : M. Gérard VAILLANT

Présents : Mmes Ludivine REGNIER CTD DAP - Laurence BERNARDINI - Aline VERLAQUE – M. Loïc GUILLAUME

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations

- Traitement du courrier

INFORMATIONS

SAISON 2020 / 2021

Réunion District du VAR – FOOT à effectif réduit et CLUBS

Une réunion avec les éducateurs des Clubs aura lieu le :

🕒 **Samedi 26 Septembre 2020 à 10 H 00**
au stade ASTIER à LA FARLEDE

Ordre du Jour

👉 **Présentation des nouveaux membres de la Commission Foot à effectif réduit**

👉 **Présentation de la saison 2020 / 2021**

👉 **Foot à effectif réduit : Planning - Règlement**

👉 **Questions Diverses**

Votre présence est vivement souhaitée.

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS

Le Département Technique recherche des installations pour la manifestation suivante :

- **Samedi 17 Octobre 2020 : U13 – 1^{er} Tour – FESTIVAL FOOT PITCH U13 (APRES-MIDI)**

Les clubs qui souhaitent mettre leurs installations sportives à la disposition du District pour cette manifestation sont priés de se faire connaître au plus tôt.

Merci d'avance.

TIRAGE AU SORT DU 1^{er} Tour « FESTIVAL FOOT PITCH U13 »

Le tirage au sort du 1^{er} Tour du Festival Foot U13 (à jouer le Samedi 17 Octobre 2020) aura lieu le Mardi 22 Septembre 2020 à 15 Heures 00 au siège du District – Bureau du Département Technique.

Les clubs désirant assister à ce tirage y sont invités.

SAISON 2020 / 2021 PROPOSITION NON DEFINITIVE (en attente accord des Clubs)

CATEGORIES U13-U12

U13

Gaby ROBERT

Jusqu'au 15 septembre 2020

9 / 10 EQUIPES :

EFC FREJUS ST RAPHAEL 1 - GARDIA CLUB 1 - SC TOULON 1 - CARQUEIRANNE LA CRAU 1 – SC DRAGUIGNAN 1 – FC HYERES 1 – CA CANNETTOIS 1- O St MAXIMINOIS 1- AS PTT TOULON 1

ATTENTE REPONSE : RACING FC TOULON 1

EXCELLENCE

Jusqu'au 15 septembre 2020

23 / 30 EQUIPES :

SAINT CYR AS 1 - HYERES FC 2 – EFC FREJUS ST RAPHAEL 2 - GARDIA CLUB 2 – DRAGUIGNAN SC 2 – CUERS PIERREFEU 1 - LA VALETTE UA 1 – MAR VIVO 1 - SAINT MANDRIER US 1 - CARQUEIRANNE LA CRAU 2 - SC TOULON 2 – COGOLIN 1 - TOULON USAM 1 - LA SEYNE FC 1. RC LA BAIE 1 - LORGUES 1- PUGET/ ARGENS1- AS STE MAXIME 1 – TRANS 1 - ROQUEBRUNE 1 - US VAL D'ISSELE 1 - SOLLIES FARLEDE 1 - GONFARON 1

U12

EXCELLENCE

Jusqu'au 15 septembre 2020

25 / 30 EQUIPES

HYERES FC –TOULON USAM- GARDIA CLUB – LA SEYNE - FC MAR VIVO – LA VALETTE UA – St CYR – St MANDRIER – SANARY – PIVOTTE SERINETTE - RACING TOULON – INSTITUT N 20 – SPORTING TOULON – BRIGNOLES - CARQUEIRANNE – LE CANNET- SOLLIES – CARNOULES - LE MUY- St MAXIMIN – EFC FREJUS - RC LA BAIE - Ste MAXIME – SC DRAGUIGNAN – TARADEAU

CATEGORIE U11-U10

U11

EXCELLENCE

Jusqu'au 15 septembre 2020

27 / 40 EQUIPES

LE CANNET DES MAURES – PUGET / ARGENS- SC DRAGUIGNAN – EFC FREJUS St RAPHAEL 1 - AS Ste MAXIME - ES LORGUES – PAYS DE FAYENCE FC – ROQUEBRUNE – SC COGOLIN – HYERES FC - UA LA VALETTE – FC RACING TOULON - SOLLIES FARLEDE – MAR VIVO AVS – GARDIA CLUB 1 - EFC FREJUS St RAPHAEL 2 – JS LE BEAUSSET – AS BEAUCAIRE 1 – SAINT CYR AS – GARDIA CLUB 2 – SAINT MANDRIER – AS BEAUCAIRE 2 – TOULON USAM – INSTITUT M20 – US VAL D'ISSOLE – SAINT MAXIMIN O – AS BRIGNOLES

U10

EXCELLENCE

Jusqu'au 15 septembre 2020

22/ 40 EQUIPES

LE CANNET DES MAURES – CA ROQUEBRUNE – SC DRAGUIGNAN - EFC FREJUS St RAPHAEL 1 – AS SAINTE MAXIME – LORGUES ES – PAYS DE FAYENCE FC – SAINT MAXIMIN O – BRIGNOLES – HYERES FC – LA VALETTE UA 1 – RACING FC TOULON – SOLLIES FARLEDE – TOULON USAM – GARDIA CLUB – EFC FREJUS St RAPHAEL 2 - AVS MAR VIVO – US CARQUEIRANNE LA CRAU – GARDIA CLUB 2 – UA LA VALETTE 2 - AS BEAUCAIRE

DESIDERATA

REGLEMENTS SPORTIFS du District du Var Article 53 : Heures de Matches officiels

RAPPEL : Si vous ne souhaitez pas jouer le samedi matin, vous devez faire un désidérata pour la saison à adresser au secrétariat du District.

HORAIRES : Matin - de 10 H à 12 H - APRES MIDI - de 14 H à 16 h 30

EQUIPES SOUHAITANT JOUER LE SAMEDI MATIN

X

EQUIPE NE SOUHAITANT PAS JOUER LE SAMEDI MATIN

US VAL D'ISSOLE : U13 – U12 – U11 – U10

*Prochaine réunion
Le Mardi 8 Septembre 2020*

Le Président : Guy BOURICHA
Le Secrétaire : Gérard VAILLANT